

## TARIF DU 1<sup>ER</sup> VENDÉMAIRE AN II

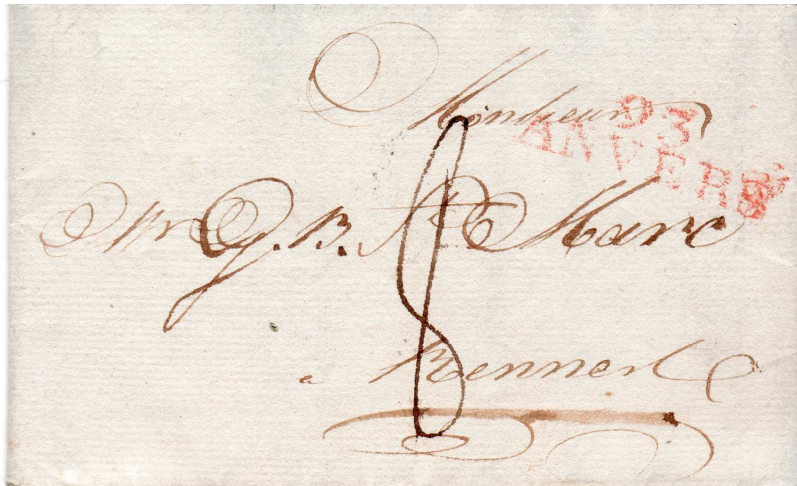
### RELATIONS AVEC LES DÉPARTEMENTS CONQUIS

#### LETTRE ÉCRITE AU MOMENT OÙ LA PAIX D'AMIENS RISQUE D'ÊTRE ROMPUE (ce sera effectif le 18 mai 1803)

A partir de 1792, avec les guerres successives de la Révolution et de l'Empire de Napoléon 1<sup>er</sup>, la France fut amenée à étendre considérablement son territoire. Dans la majeure partie des cas, les régions annexées furent organisées en départements. Le système postal français fut étendu à l'ensemble de ces territoires. Une des manifestations les plus visibles fut l'utilisation de marques postales linéaires avec numéro de département. (source Wikipédia).

Ainsi, Anvers faisait partie du département des Deux-Nièthes sous le n°93 du 1<sup>er</sup> octobre 1795 au 1<sup>er</sup> mars 1815).

L'auteur de la lettre écrite, **le 24 mars 1803**, évoque les risques de reprise de conflit (avec l'Angleterre). La rupture de la Paix d'Amiens eut lieu deux mois plus tard, le 18 mai 1803.



*Lettre du 2 Germinal an II (24 mars 1803) d'Anvers pour Rennes. Cachet rouge 93 ANVERS. Taxe 8 décimes (tarif du 1<sup>er</sup> vendémiaire an IX (23 septembre 1800) pour la distance la plus courte entre Anvers à Rennes comprise entre 600 et 800kms).*

« Anvers, le 2 Germinal an 11

Monsieur G.B St Marc à Rennes

*J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre du 7 expirez depuis je reçois la chère votre du 27 idem par laquelle vous me dites d'expédier vos lins par bâtiment neutre.*

*Je dois vous observer Monsieur que pour le moment, il n'y en a aucun en charge mais dès qu'il s'en présentera un j'en saisisrai l'occasion qui est bien rare.*

*Je crois qu'il vaudra mieux d'attendre un peu dans l'espoir que l'orage qui nous menace s'évanouit, j'attendrai donc vos ordres d'expédition ultérieure & vous salue cordialement.*

*Mr Heyns Fils. »*